



Les Parcs naturels régionaux
présentent

MANIFESTE POUR UN FUTUR DURABLE



JUIN 1997

Mars 1967

Le décret instituant les Parcs naturels régionaux est promulgué.

Juin 1997

La France compte 32 Parcs régionaux qui représentent 10% du territoire national, regroupent 2 600 communes, 55 départements, 20 Régions et comptent 2 300 000 habitants.

A l'occasion de leur 30^{ème} anniversaire, les Parcs naturels régionaux ont souhaité faire le point sur ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent devenir.

Ce Manifeste, fruit des réflexions des groupes de travail de notre réseau et d'un an de travail en ateliers, est un nouveau point de départ, un ensemble de pistes de réflexion, à partir desquels nous devons, tous ensemble, Parcs naturels régionaux et leurs partenaires, continuer, en toute liberté, notre action au service de la protection et du développement durable des espaces naturels de notre pays.

JEAN-PAUL FUCHS

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

D'où nous venons, 6

Ce que nous sommes, 6

COMPRENDRE L'ORIGINALITÉ DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Ce que nous apportons

Les territoires des Parcs résultent
d'une construction collective, 9

Leur charte solidarise et met en cohérence
les politiques publiques, 10

Quatre atouts maître de leur organisation :
La Charte, le syndicat mixte,
le classement national et la durée, 10

Une manière originale de porter le projet, 11

Un modèle dont les Parcs ont été
les précurseurs : Le développement durable, 12

NOS AMBITIONS POUR L'AVENIR

L'HOMME AU CŒUR DES PARCS, 15

Développer la démocratie participative
Enrichir la ressource humaine.

INTENSIFIER NOS PARTENARIATS, 16

Devenir des pôles d'ingénierie du territoire
au bénéfice de nos partenaires
Faire converger les énergies
Enrichir mutuellement politiques publiques
et stratégies d'entreprise
Etoffer nos partenariats

AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ POLITIQUE, 18

Adapter les politiques aux territoires...
et non les territoires aux procédures
Mettre en cohérence les structures
d'aménagement du territoire
Mieux financer les Parcs

PORTER HAUT NOTRE MISSION D'EXPÉRIMENTATION. SATISFAIRE À L'ARDENTE OBLIGATION DU TRANSFERT, 20

EN GUISE DE CONCLUSION, 21

30 ANS 30 IDÉES

L'HOMME AU CŒUR DES PARCS, 23

DEVENIR DES LABORATOIRES DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE, 24

ÉCHANGER, DIFFUSER, TRANSMETTRE, 25

AMÉLIORER LES OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS, 26

**QU'EST-CE
QU'UN PARC NATUREL
RÉGIONAL ?**

D'OU NOUS VENONS
CE QUE NOUS SOMMES

« Faire, et en faisant, se faire »
Jean-Paul Sartre

D'OU NOUS VENONS

L'idée des Parcs naturels régionaux est née en 1965, à la DATAR, de l'impulsion d'Olivier Guichard, dans le sillage des Parcs nationaux, inventés cinq ans plus tôt.

Réservés à des espaces inhabités dans leur zone centrale et considérés comme ayant une valeur biologique internationale, les Parcs nationaux n'avaient pas vocation à répondre aux enjeux de revitalisation rurale qui se posaient à des territoires plus accessibles et plus peuplés. D'où l'idée d'une formule différente, plus souple, qui fasse appel à l'initiative des collectivités.

L'idée fit son chemin et déboucha sur l'organisation, en septembre 1966, à Lurs-en-Provence, de journées de réflexion où une centaine de personnes, sociologues, architectes, hommes de théâtre, conseillers d'Etat, ministres et préfets, présidents de grandes associations, techniciens, fonctionnaires, etc., se retrouvèrent avec des personnalités des pays voisins, pendant cinq jours, pour réfléchir à la formule adéquate.

Le 1^{er} Mars 1967, un décret, qualifié de décret « de droit gazeux » par le Conseil d'Etat, mais signé nonobstant par le général De Gaulle, donne naissance aux Parcs naturels régionaux.

En 1969, deux Parcs ont été créés. Vingt Parcs existent déjà en 1977. Trente-deux aujourd'hui.

CE QUE NOUS SOMMES

Peut être classé « Parc naturel régional » à l'initiative du Conseil régional, un territoire dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Selon le décret de 1994, le Parc a pour objet de :

- Protéger ce patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines.

Pour réaliser ses ambitions, le Parc s'appuie sur une structure, le syndicat mixte, et sur un contrat, la charte du Parc.

Le syndicat mixte est composé d'élus communaux, de conseillers généraux et régionaux, auxquels sont parfois associés des représentants d'organismes publics, voire des socioprofessionnels et des associations ; la Charte du Parc, signée par toutes les collectivités locales concernées, décline minutieusement l'ensemble des orientations et des mesures prévues pour mettre en œuvre le projet collectif du territoire.

L'acceptation de la Charte par l'Etat permet le classement par décret du territoire comme « Parc naturel régional » pour une durée de dix ans, renouvelable après chaque révision.

Ces jalons étant posés, comment les Parcs sont-ils donc parvenus, depuis trente ans, à fédérer des partenaires divers, aux intérêts souvent divergents, autour d'une série de projets ? La réponse tient en deux fondements, plus une méthode :

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA DIVERSITÉ DU PATRIMOINE NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER, comme contrepartie à la désertification de nos campagnes et comme cadre de loisir et de détente à offrir aux citadins.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : partir d'un projet de territoire et y associer les forces vives, comme réponse à la crise et antidote aux inefficacités de la centralisation étatique.

Ces deux entrées ont non seulement permis aux Parcs de travailler, mais elles ont été le cœur de leur légitimité - et donc de leur identité.

Cette identité, construite en deux temps, s'est aussi forgée autour d'une méthode de travail originale : LA MÉTHODE CONTRACTUELLE, ASSISE SUR LA CHARTE. Elle a si bien prouvé sa pertinence et son efficacité qu'elle est aujourd'hui reprise par de nombreux projets de territoire.

Les Parcs naturels régionaux se sont inscrits dès l'origine dans le mouvement du développement local, qui connaît aujourd'hui, avec la multiplication des organisations intercommunales et des pays, un nouvel élan. Ils en ont incarné une forme originale, démontrant par les faits qu'il était possible de développer un territoire en s'appuyant sur la qualité de ses richesses naturelles et humaines.

Ce qui était hier original, voire audacieux, s'impose aujourd'hui comme une évidence. Preuve que les Parcs ont su relever le défi qu'ils s'étaient lancé et apporter à l'aménagement du territoire une contribution considérée comme essentielle par ceux qui, à leur suite, s'en inspirent.

**COMPRENDRE
L'ORIGINALITÉ DES PARCS
NATURELS RÉGIONAUX**

CE QUE NOUS APPORTONS

Quelle est donc l'originalité des Parcs naturels régionaux face aux autres modes de développement et d'aménagement du territoire ? Quelles réponses apportons-nous aux problèmes présents et futurs de la société française ?

Si une étude récente a prouvé que les Parcs avaient permis, directement ou indirectement, de créer ou de maintenir 5 500 emplois pour l'année de référence 1994, il est évident que leur valeur ajoutée excède de loin ces simples critères quantitatifs. Comment comptabiliser ce qu'offre à ses habitants une fête ou un festival de poésie ? Comment chiffrer ce qu'apportent la splendeur d'un paysage préservé, une rivière limpide où l'on peut à nouveau se baigner, un village qui retrouve l'élégance de ses lignes et son caractère ? Comment mesurer l'épanouissement d'un enfant qui découvre la forêt et ses animaux, qui apprend à comprendre le territoire où il vit pour devenir plus grand, un citoyen à part entière ?

Nous affirmons que ce qui fait la valeur des Parcs naturels régionaux, par différence avec les autres structures territoriales, ce sont fondamentalement les cinq points suivants :

1

LES TERRITOIRES DES PARCS RÉSULTENT D'UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires de haute qualité patrimoniale (naturelle, culturelle et paysagère) dont la fragilité justifie une préservation et une attention particulière.

C'est la conjugaison des deux critères - qualité *et* fragilité - qui justifie le classement national. L'existence des Parcs est indispensable à la sauvegarde des richesses patrimoniales qu'ils abritent.

Pour qu'un Parc se crée, pour que son projet s'élabore, vive et se renouvelle, il faut une volonté collective qui le porte. Les acteurs locaux, en s'impliquant chaque jour dans le devenir de leur territoire, avivent leur attachement commun à une culture et à une histoire, à un certain type de milieu naturel, de paysage et de bâti, que la Charte et son plan de Parc expriment et déclinent.

Cet attachement donne au territoire du Parc une unité sociologique et une cohérence avec laquelle peu de découpages peuvent rivaliser. Les Parcs sont à ce titre des territoires d'élection, qui témoignent d'un choix, et de la fierté qu'ont quotidiennement ceux qui y travaillent à les faire vivre.

2

LEUR CHARTE SOLIDARISE ET MET EN COHÉRENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les Parcs naturels régionaux sont la seule structure à mobiliser des solidarités à la fois verticales (Europe, Etat, Région, Département et Commune) et horizontales (interrégionale, interdépartementale et intercommunale).

Le croisement de ces solidarités renforce la cohésion des politiques publiques mises en place sur leur territoire. Les Parcs peuvent être considérés comme des artisans éclairés de la « marqueterie institutionnelle », par leur capacité à réunir autour d'une même table acteurs et organismes. Par la variété des compétences qu'elles regroupent, les équipes des Parcs peuvent répondre avec efficacité aux exigences techniques des élus. Elles facilitent ainsi le déploiement de leurs politiques. Une fine connaissance du territoire, conjuguée à une méthode qui privilégie la concertation, permet de gagner la confiance et le soutien des partenaires impliqués et d'assurer par là une assise plus solide aux projets développés.

3

QUATRE ATOUTS MAITRES DE LEUR ORGANISATION : LA CHARTE, LE SYNDICAT MIXTE, LE CLASSEMENT NATIONAL ET LA DURÉE

LA CHARTE : UN OUTIL DÉMOCRATIQUE PRÉCIEUX.
SA RÉVISION DÉCENNALE : UNE CHANCE.

La Charte n'a plus aujourd'hui à démontrer ses qualités : quelle structure territoriale peut se targuer de disposer d'un projet aussi minutieux, complet et rigoureux, aussi profondément négocié et amendé par une telle multitude d'acteurs ? A tel point que la lourdeur d'une procédure aussi exigeante risque à terme de devenir insupportable. Outil souple et intelligent, qui substitue l'accord collectif au couperet de la loi, la Charte est un exemple, somme toute assez rare, d'une démarche démocratique de grande valeur.

La révision tous les dix ans, imposée par la loi, permet non seulement d'évaluer les actions engagées mais aussi de redynamiser le projet, par la relance de la concertation et la prise en compte de partenaires nouveaux. Une remise en question aussi complète et

régulière est unique dans l'administration territoriale française. Elle introduit une forme d'obligation de résultat que le renouvellement du classement vient valider

LE SYNDICAT MIXTE, UNE STRUCTURE SOUPLE QUI FACILITE LA COHÉRENCE DES PROJETS.

Le syndicat mixte est une des rares structures publiques capables d'accueillir tous les niveaux de collectivités. Le travail en commissions thématiques permet, dans les Parcs où le syndicat mixte est restreint aux élus, de l'ouvrir à toutes les forces vives, ce qui favorise la participation citoyenne.

LE CLASSEMENT NATIONAL : UNE LÉGITIMITÉ INDISPENSABLE, QUI SE CONFORTE PAR L'ACTION.

Un Parc naturel régional, c'est aussi un classement national qui certifie la qualité d'un espace et du projet qui accompagne sa mise en valeur.

Les Parcs tiennent à souligner que le niveau d'exigence requis pour l'attribution de la marque, condition *sine qua non* de sa pertinence, doit être impérativement maintenu. Ils rappellent leur attachement à cette marque distinctive, qui signe l'engagement de l'Etat et atteste la valeur des Parcs.

Naturellement, se contenter de la légitimité donnée par le décret serait stérile si cette légitimité ne renvoyait à un projet et à des actions. Il faut sans cesse la conforter pour la mériter.

LA DURÉE, PROPICE À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accordé pour dix ans depuis le décret de 1988, le classement permet aux Parcs naturels régionaux d'inscrire leur projet dans la durée. Ils sont ainsi devenus la seule structure fondée sur un projet, une organisation et des objectifs politiques élaborés pour une période de dix ans.

Cette durée les rend moins sensibles aux urgences politiques et aux choix conjoncturels. Elle garantit une certaine continuité qui nous semble conforme aux exigences du développement durable, lequel ne saurait se concevoir par l'addition de procédures et d'opérations ponctuelles.

4

UNE MANIÈRE ORIGINALE DE PORTER LE PROJET

Au-delà de l'organisation, il y a les hommes qui y travaillent. Ce sont eux qui - par la manière dont ils font émerger les projets, fédèrent les énergies et affrontent les problèmes que le territoire leur pose – font la valeur des Parcs.

- Les responsables d'un Parc privilégient une approche globale et transversale des enjeux.
- Ils n'hésitent pas à EXPERIMENTER, à impulser des initiatives nouvelles et, le projet monté et stabilisé, à déléguer sa gestion à d'autres structures (PRINCIPE DE DELEGATION).
- Ils donnent la priorité à L'ECOUTE, à la PARTICIPATION et à la CONCERTATION, bref aux rapports humains. Ils ont vocation à mettre en synergie les acteurs et les actions, en affrontant les conflits qui peuvent émerger et en s'efforçant d'en sortir par le haut, avec un CONSENSUS DUR qui ne recule pas devant des choix ou des arbitrages complexes.
- L'équipe technique d'un Parc est PLURIDISCIPLINAIRE, avec un faible poids hiérarchique, ce qui permet de réagir vite et de prendre des initiatives.
- Elle est mobile et s'attache à rester PROCHE DU TERRAIN.
- Elle travaille le plus souvent PAR MISSION et par projet.
- Enfin, elle approfondit chaque jour sa connaissance du terrain : connaissance du patrimoine, des lieux, des acteurs locaux, des enjeux... L'équipe peut ainsi être considérée comme un CENTRE DE RESSOURCES DU TERRITOIRE, dont l'efficacité et la disponibilité sont précieuses pour les collectivités territoriales comme pour les porteurs de projets individuels.

5

UN MODÈLE DONT LES PARCS ONT ÉTÉ LES PRÉCURSEURS : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Depuis trente ans, les Parcs naturels régionaux font du développement durable : ils revendiquent un équilibre affirmé entre la sauvegarde de leurs richesses naturelles et un développement soucieux de préserver la qualité des patrimoines.

Leur originalité, par rapport aux autres structures d'aménagement du territoire, est de mettre l'environnement au cœur du projet et d'avoir pour objectif non pas la croissance à n'importe quel prix, mais un développement soutenable dans le temps.

Il importe aux Parcs de renforcer leur culture économique afin d'articuler au mieux cette double ambition, laquelle, chez leurs partenaires, se concilie mal avec les exigences du court terme.

NOS AMBITIONS POUR L'AVENIR

« Deviens ce que tu es »
Nietzsche

Les Parcs naturels régionaux ont aujourd'hui fait la preuve que la préservation d'un environnement de grande qualité peut servir d'assise au développement économique. Dans une société où les marges de manœuvre se rétrécissent, ils entendent transmettre, dans les espaces de liberté où ils opèrent, l'énergie qui les anime et qui les porte.

L'environnement, pris dans son sens le plus large, a toujours été pour les Parcs un projet social. Nulle mesure de protection, nul règlement, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne pourra seul en assurer la sauvegarde, qui est l'affaire de chacun et de tous.

Nos campagnes sont riches : de leurs villages, de leurs milieux naturels, de leurs paysages et de leur patrimoine, petit ou grand. Mais elles sont surtout riches de leurs hommes.

Avec un budget et une équipe modestes, les Parcs sont parvenus à faire que cette richesse demeure et fructifie. Seuls ? Pas plus hier qu'aujourd'hui, le feu qu'ils portent n'aurait pu prendre sans de nombreux partenaires et relais.

Ce sont vers eux, élus bien sûr, mais aussi habitants, entrepreneurs, forces vives, que doivent être dirigés à l'avenir nos efforts, afin que soient partagées et reprises par la société les valeurs qui sont les nôtres depuis trente ans.

Dans cet espoir, **QUATRE LIGNES DIRECTRICES** sont tracées pour le futur :

1

L'HOMME AU CŒUR DES PARCS

Stimuler la participation citoyenne, impliquer au mieux les habitants dans la vie du Parc, aménager un territoire attractif où l'on puisse vivre bien et enfin permettre que chaque acteur, à son niveau, puisse se cultiver et créer, se former et enseigner et qu'il participe ainsi à la circulation et à l'enrichissement des savoirs, telles sont les déclinaisons que nous proposons pour confirmer la place de l'homme au cœur du projet des Parcs.

DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Reconnus pour leur capacité à faire travailler ensemble les représentants élus de la population, les Parcs souhaitent pour l'avenir aller plus loin en devenant les pionniers d'une démocratie plus directe et participative. L'échelon même où ils travaillent rend possible cette citoyenneté active que l'ampleur et l'anonymat de la ville disqualifieraient. L'implication des habitants et des socioprofessionnels dans les actions des Parcs est affirmée comme une priorité, qui se décline concrètement dans nombre de nos propositions. L'ouverture du syndicat mixte à ces acteurs, en élargissant la base sociale des Parcs, peut, à notre sens, asseoir dans la durée leur légitimité et prévenir un possible enfermement institutionnel.

ENRICHIR LA RESSOURCE HUMAINE

Sans doute ne peut-on espérer permettre à chaque acteur d'un territoire d'être un citoyen actif sans lui en offrir les moyens. Agir en connaissance des causes et des effets de ses actes est un idéal de liberté civique qui ne se conçoit pas sans éducation, sans formation et encore moins sans information. Les savoir-faire, les expériences et les idées sont une monnaie qui s'accommode mal de la solitude du bas de laine et ne produit sa richesse qu'en circulant et en s'échangeant. C'est à cette condition que les Parcs pourront devenir demain « des territoires qui s'apprennent », au double sens du terme.

Trois grands chantiers sont ouverts pour l'avenir :

L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ, en collaboration avec le système éducatif, visera en particulier les écoles primaires et les collèges. Le rôle du Parc ne doit plus être seulement d'éduquer à la nature, mais bien de préparer les jeunes à devenir des acteurs conscients et exigeants du territoire.

LA FORMATION-DEVELOPPEMENT est conçue pour permettre aux individus de prendre en main leur projet. Elle s'adressera à tous les acteurs (élus compris) afin qu'ils acquièrent les compétences dont ils ont besoin, épanouissent leurs facultés et soient capables de créer, d'inventer et d'agir encore davantage sur leur territoire.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL demeure un champ d'innovation pour les Parcs. Car si la culture a figuré dès l'origine au cœur de leur projet, elle doit être repensée à la lueur des évolutions sociétales récentes et des changements induits dans les territoires.

Trois grandes dimensions doivent coexister et être développées ensemble :

- une culture assise sur le patrimoine local et la mémoire vive du territoire : pour une « identité-tremplin », contre une « identité-repli » ;
- une culture qui contribue à une meilleure qualité de vie et fait partie des services à la population ;
- une culture créative, ouverte à de nouvelles références.

2

INTENSIFIER NOS PARTENARIATS

DEVENIR DES PÔLES D'INGÉNIERIE DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DE NOS PARTENAIRES

« Un bon Parc est un Parc qui a compris les problèmes que se posent ses partenaires »
L'équipe d'un Parc, par les compétences qu'elle associe, constitue une cellule experte propre à aider les collectivités territoriales dans la mise en action de leurs politiques. Les Parcs veilleront à l'avenir à une plus grande disponibilité et à une plus grande écoute pour conforter cette vocation.

Un authentique travail de MAIEUTIQUE (littéralement : « l'art d'accoucher », chez les Grecs) est donc à mettre en chantier, auprès des élus bien sûr, mais aussi des associations, des entrepreneurs et des habitants pour les encourager à exposer leurs attentes vis-à-vis des Parcs.

FAIRE CONVERGER LES ÉNERGIES

Conçue passivement, cette disponibilité risquerait de borner les équipes à un rôle de prestataire de services si elle ne se doublait d'une ambition plus haute, celle de développer ce qui fait le cœur de notre métier : la mise en synergie des acteurs comme des projets. Cette capacité à réunir tous les partenaires concernés autour d'une même table dépasse la simple écoute : elle implique une réelle puissance de négociation et de conviction, propre à coordonner dynamiquement des intérêts divergents vers l'accomplissement d'un projet. Qu'on la considère comme un don, comme un art ou une science, comme le produit obscur de l'intuition, du charisme et de l'expérience, cette capacité est une originalité indiscutable des Parcs que nous entendons bien continuer à cultiver.

ENRICHIR MUTUELLEMENT POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATÉGIES D'ENTREPRISE

Les politiques publiques, pas plus que les pures lois du marché, ne peuvent prétendre à elles seules venir à bout des problèmes de nos campagnes. Dynamiser un territoire impliqué, pour chaque projet monté, un judicieux métissage des logiques publiques et privées.

Ouvrir le syndicat mixte aux socioprofessionnels, impliquer le monde de l'entreprise dans la mise en œuvre des chartes et multiplier les conventions avec nos partenaires privés, qu'ils soient propriétaires ou entrepreneurs, seront trois vecteurs majeurs de cette ambition. La relation public-privé, conçue en termes d'échange, pousse chacune des logiques à assimiler les exigences de l'autre : les solutions qui s'en dégagent n'en sont que plus pertinentes et se révèlent généralement bénéfiques pour tous. Encore faut-il que les entreprises comprennent qu'elles ont un intérêt économique à accroître leur performance environnementale ou que les agriculteurs retirent une plus-value de la gestion de l'espace.

Les Parcs, fidèles à leur vocation partenariale, voient dans le rapprochement avec le secteur privé un souffle nouveau pour l'avenir. Ils souhaitent, là encore, assumer à plein leur mission d'expérimentation en optimisant les liens entre politiques publiques et stratégies d'entreprise.

ÉTOFFER NOS PARTENARIATS

Les Parcs naissent de la volonté des Régions et ne sauraient survivre sans leur implication politique et financière. Cette condition nécessaire n'est cependant pas suffisante. Nous insistons sur l'importance de l'engagement de l'Etat et des Départements, qui, s'ils se retirent de la solidarité verticale au profit des seules communes et régions, mettraient gravement en danger l'autonomie d'action des Parcs, condition de leur efficacité.

Les Parcs affirment leur volonté de renforcer leurs relations avec les villes-portes en développant à l'avenir des projets communs avec elles (et pas seulement en procédant à de simples échanges comme c'est le cas aujourd'hui).

L'ouverture des Parcs vers l'Europe et l'international sera poursuivie dans le futur. En effet, l'intérêt des pays étrangers pour le modèle français ne cessant de croître, les échanges d'expériences seront multipliés. Les Parcs naturels régionaux de France entendent jouer tout leur rôle dans l'élaboration et le fonctionnement d'un réseau mondial des Parcs.

Atteindre l'objectif affiché d'une démocratie plus participative passe par des relations renforcées avec les forces vives du territoire que sont les associations et les organismes professionnels. Confiance mutuelle et travail en commun seront les supports de cette ambition. De façon générale, la nature, la qualité, l'intensité et la fréquence des partenariats tissés avec les Régions, les Départements et les Communes, ainsi qu'avec le monde associatif et socioprofessionnel, doivent faire l'objet, aujourd'hui comme à l'avenir, d'une attention et d'un travail soutenus.

S'interroger sur ce que le Parc, dans son territoire, doit faire, ne pas faire, faire faire ou faire ensemble restera au cœur de nos préoccupations. Si déléguer, c'est risquer de s'effacer, trop en faire, c'est forcément faire à la place de... Un juste équilibre, lequel dépend des politiques locales et de l'implication des partenaires, est manifestement à rechercher...et à tenir.

L'image et la reconnaissance des Parcs en dépendent.

3

AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ POLITIQUE

ADAPTER LES POLITIQUES AUX TERRITOIRES... ET NON LES TERRITOIRES AUX PROCÉDURES

Dix ans après l'engagement de la décentralisation, le Parlement, en adoptant l'article 2 de la loi Paysages, a défini, pour l'aménagement des territoires ruraux, un niveau particulier de responsabilité. La loi proclame notamment que les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles avec la Charte du Parc naturel régional. Le décret d'application de 1994 précise, quant à lui, que l'organisme de gestion du Parc, dans le cadre de cette Charte, assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de gestion, de mise en valeur, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Ce nouveau cadre juridique, s'il requiert encore, par son caractère récent, certaines clarifications, accorde aux Parcs des possibilités et des pouvoirs nouveaux qu'ils entendent bien explorer à l'avenir.

L'enjeu pour les Parcs est clair : il s'agit d'obtenir que les politiques s'adaptent aux territoires et non les territoires aux procédures.

METTRE EN COHÉRENCE LES STRUCTURES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nés à la même époque, les Parcs naturels régionaux et les Pays cherchent à répondre tous deux aux enjeux du développement local. Leurs logiques sont complémentaires : les Pays privilégient une approche par bassins d'emploi, les Parcs, mis en œuvre sur des territoires fragiles, fondent leur stratégie de développement local sur la protection et la valorisation du patrimoine.

La superposition Parcs Pays sur un même territoire nous paraît redondante et propre à altérer la cohérence des différentes politiques publiques que les Parcs et les Pays ont chacun précisément pour mission d'assurer.

Partout où il existe un Parc, donc, pas de Pays - et réciproquement : telle est notre position, qui gagnera à être réaffirmée régulièrement au niveau national.

Les Parcs s'engagent pour l'avenir à tisser des relations fonctionnelles efficaces avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). L'association de ces établissements publics à l'élaboration de la Charte, suivie naturellement de son approbation commune, apparaît comme la clef de voûte d'un partenariat indispensable.

D'autre part, si la création de communautés de communes est à encourager à l'intérieur des territoires des Parcs, surtout pour les plus vastes (les agents de développement local délégués par l'EPCI peuvent constituer de précieux partenaires pour les équipes Parc), leur mise en place à cheval sur les frontières du territoire ne peut qu'avoir un effet déstructurant sur les politiques menées. Elle sera donc découragée.

MIEUX FINANCER LES PARCS

Les Parcs naturels régionaux revendiquent une « autonomie politique » de plein exercice, condition indispensable à leur efficacité. Elle se conçoit difficilement sans une relative autonomie de financement. Or les Parcs, bien qu'ils constituent une forme d'intercommunalité, n'ont pas, au contraire de nombreuses structures territoriales, de fiscalité propre.

Les Parcs font donc appel à la solidarité des collectivités territoriales impliquées. Cette autonomie de financement passe avant tout par une relation contractuelle renforcée avec l'Etat, les Régions, les Départements et l'Europe

En classant un Parc, l'Etat lui fixe des obligations de résultats et lui donne une mission d'expérimentation d'intérêt national. Il doit donc affirmer son engagement et son soutien financier malgré, ou plutôt en raison d'une conjoncture plus difficile. Le fait de bénéficier de plus de moyens impliquera en contrepartie, les Parcs en sont conscients,

des devoirs et des responsabilités accrus envers leurs partenaires financeurs et, au-delà, envers la collectivité.

Parallèlement, l'acquisition de ressources additionnelles par la mobilisation de circuits courts de financement est un champ qui sera défriché pour l'avenir : fiscalité propre, taxes environnementales, taxes de séjour, DGF réformée, épargne ou souscription locale...

4

PORTER HAUT NOTRE MISSION D'EXPÉRIMENTATION

SATISFAIRE À L'ARDENTE OBLIGATION DU TRANSFERT

Réaffirmée par le décret de 1994, la mission d'expérimentation des Parcs naturels régionaux a été largement mise en œuvre depuis leur création. Ace jour toutefois, les expériences menées à bien ont été insuffisamment valorisées et diffusées auprès de nos partenaires et de la société française.

POUR L'AVENIR, LES PARCS CONFORTERONT LEUR RÔLE DE LABORATOIRES D'EXPÉRIMENTATION DANS TOUS LES DOMAINES OU LEUR COMPÉTENCES ET LEUR INVENTIVITÉ PEUT SE RÉVÉLER PRÉCIEUSE : mesures agri-environnementales, énergies renouvelables, soutien aux petites entreprises, tourisme intelligent, organisation du travail, création culturelle, partenariats communs avec les villes, échanges internationaux....

Simultanément, LE TRANSFERT DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES, déjà nombreuses, qui ont vu le jour dans les Parcs depuis trente ans, doit être accéléré. TRANSFÉRER AUX AUTRES PARCS, AU MONDE RURAL DANS SON ENSEMBLE, VOIRE AUX VILLES, TRANSFÉRER AUX AUTRES PAYS CONFRONTÉS À DES PROBLÈMES SIMILAIRES DOIT DEVENIR UNE ARDENTE OBLIGATION DANS LE FUTUR.

Il n'est pas admissible que des actions novatrices qui ont exigé un investissement considérable, en temps et en argent, pour être mises en œuvre, soient ensuite laissées en friche. Chaque Parc disperse sa pluie de savoir-faire et d'expériences de terrain. N'est-il pas temps de recueillir ces pluies éparses dans un lac de retenue, d'y traiter et d'en épurer l'eau, pour ensuite la distribuer collectivement par les canaux adéquats ? L'irrigation d'expérience est pour les Parcs une mission d'intérêt public. Ils entendent accroître sur ce terrain leur professionnalisme pour lutter contre l'actuelle sécheresse des idées...

EN GUISE DE CONCLUSION

« Ce n'est pas le chemin qui est difficile.
C'est le difficile qui est chemin »

Kierkegaard

La création des Parcs naturels régionaux, en 1967, a été un acte visionnaire. Trente ans plus tard, cette structure hybride, à cheval sur les Départements et les Régions, que ses partenaires ne cernent jamais tout à fait, qui semble pouvoir tout faire sans avoir aucun pouvoir d'imposer, n'en finit pas de jouer le rôle du fou sur l'échiquier territorial.

Malgré le recadrage prescrit par la loi Paysage et son décret, les Parcs n'ont rien perdu de leur vitalité. Leur liberté d'initiatives et d'impulsion, intelligemment tempérée par le mécanisme de la Charte, qui est le coup de génie du dispositif, demeure totale. Encore faut-il, comme le dit l'adage, que cette liberté, qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, soit exploitée dans toutes ses latitudes – et avec discernement.

C'est tout l'enjeu qui se dessine pour notre avenir.

Les Parcs naturels régionaux refusent et refuseront aussi longtemps qu'ils resteront des Parcs, avec un grand P comme Pionnier, Projet et Pilote, la tentation de s'institutionnaliser.

Leur ambition pour le troisième millénaire est simple à formuler : impliquer les habitants et les acteurs économiques dans la dynamique de leurs actions. Après avoir mis en cohérence, avec une certaine réussite, les politiques publiques, les Parcs veulent devenir les pionniers d'une citoyenneté active qui optimise les synergies entre la population, les acteurs politiques et le secteur privé.

Cette ambition est assurément un horizon, qui vaudra surtout par le chemin qu'il nous fera parcourir, cherchant à atteindre sans jamais le toucher.

Sa mise en œuvre dépendra entièrement de notre capacité à faire émerger et à porter les projets de haute qualité qui accompagneront notre déploiement futur. Mais elle dépendra aussi, ne le cachons pas, de nos capacités d'action liées à l'équilibre de nos sources de financement, pour lesquelles nous nous battons sans relâche - sachant qu'à travers ce combat, ce n'est pas seulement notre liberté que nous défendrons, mais celle de tous ceux, citoyens actifs et acteurs du territoire, qui, comme nous, veulent pouvoir, de leur propre main, continuer à écrire les pages de leur destin.

30 ANS...

30 IDÉES

L'HOMME AU CŒUR DES PARCS

1. **ÉCOUTER LE TERRITOIRE.** Développer un véritable système de veille et d'écoute des besoins du territoire, avec des indications pertinents régulièrement évalués, éventuellement inscrits dans la Charte du Parc.

2. **DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.** En associant aux syndicats mixtes les habitants, les associations et les socioprofessionnels, faire de la Charte un contrat, non seulement avec les collectivités territoriales, mais aussi avec l'ensemble de la société civile locale, pour une nouvelle citoyenneté.

Systematiser la restitution à la population des actions que le Parc met en œuvre, en particulier celles pour lesquels il a été sollicité.

3. **CRÉER LES CONDITIONS D'UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES ÉLUS.**

Lancer un travail interparcs sur le statut, le rôle et les compétences des délégués des communes au syndicat mixte ; en déduire les actions de formation-information à conduire auprès d'eux.

4. **ÉDUCER A LA CITOYENNETÉ.** Développer avec l'Education nationale des programmes expérimentaux, en particulier auprès des collèges et des lycées (par exemple donner la possibilité à un jeune vivant sur le territoire d'un Parc de suivre au collège un cursus « pleine nature et environnement » de la 6^e à la 3^e).

Accompagner systématiquement chaque action du projet de Parc d'un budget éducation et formation.

5. **SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE.** Imaginer des formes originales d'action avec les artistes, par exemple en encourageant le Land'Art (art qui utilise le paysage comme support artistique) ou en inventant les « gîtes culture ».

6. **FORMER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE.** Expérimenter des « carrefours des ressources humaines » dans des Parcs volontaires, qui joueraient le rôle d'interlocuteur des citoyens en matière de formation, et où se traiteraient à la fois la demande, l'offre et les financements. Rechercher des formules originales qui valorisent l'effort de formation des individus : liaison avec l'attribution de la marque, troc de formation entre institutions...

7. **VEILLER À L'INCLUSION DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES.**

Expérimenter de nouveaux modes de solidarité qui pourraient par exemple passer par la mise en réseau des entreprises d'insertion et l'introduction d'une clause sociale dans la passation des marchés publics.

8. **INTENSIFIER LES RELATIONS VILLES-PARCS.** Non seulement renforcer les échanges croisés (scolaires, culturels, sportifs, économiques...) mais promouvoir des projets communs, s'associer aux décisions stratégiques du partenaire pour, à terme, progresser vers une véritable gestion concertée des espaces périurbains.

9. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE. Favoriser l'enrichissement mutuel des populations résidentes et des nouveaux ruraux venant s'installer sur le territoire des Parcs.

DEVENIR DES LABORATOIRES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

10. APPROFONDIR LE RÔLE DES PARCS DANS LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT. Développer les liens avec la recherche appliquée dans le domaine des énergies renouvelables et de la performance environnementale ; expérimenter des outils financiers, fiscaux et réglementaires visant à appuyer les entreprises qui respectent l'environnement et contribuent à sa qualité.

11. ADAPTER LES POLITIQUES AGRICOLES POUR QU'ELLES PRENNENT EN COMPTE LA QUALITÉ DES ESPACES SENSIBLES ET DES PAYSAGES. Renforcer et améliorer les mesures contractuelles de gestion de l'espace. Expérimenter, sur des espaces sensibles, des droits à produire patrimoniaux, qui garantissent, par l'établissement et le respect d'un cahier des charges accepté par l'éleveur, la préservation de leur valeur biologique et paysagère.

12. DEVENIR DES LABORATOIRES D'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES FORMES D'EMPLOI ET D'ORGANISATION DU TRAVAIL.

13. S'IMPLIQUER PLUS DIRECTEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES. Aider au montage de systèmes de financement et de sociétés de capital-risque locaux.

14. AMPLIFIER L'ATTRIBUTION DE LA MARQUE PARC NATUREL REGIONAL POUR VALORISER LES SERVICES LOCAUX ET LES PRODUITS DU TERROIR.

15. PROMOUVOIR DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE, RESPECTUEUX A LA FOIS DES SITES ET DES HABITANTS.

16. DEVENIR LES FERS DE LANCE DE LA MISE EN PLACE DES AGENDAS 21 LOCAUX

17. METTRE EN PLACE DES TABLEAUX DE BORD ANNUELS dans chaque Parc afin de mesurer l'incidence, notamment économique, des actions menées. Alléger à terme et sur cette base la révision décennale de la Charte.

ÉCHANGER, DIFFUSER, TRANSMETTRE.

18. MONTER UNE UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES PARCS, OUVERTE A TOUS : Aux chercheurs (sociologues, ethnologues, naturalistes, géographes, historiens, économistes, urbanistes...) et à tous les acteurs, politiques, économiques et associatifs, intéressés au devenir des Parcs.

19. NÉGOCIER AVEC LES POUVOIRS PUBLICS DES DISPOSITIONS STATUTAIRES PERMETTANT DE PRÉSERVER LA DIVERSITÉ ET LA MOBILITÉ DU PERSONNEL DES PARCS. Lancer une recherche approfondie avec le Centre national de la Fonction publique territoriale pour améliorer le statut des techniciens Parc : Recrutement, mobilité, suivi des carrières, formation continue.....

20. ENRICHIR LA RESSOURCE HUMAINE DES ÉQUIPES PARCS. Mettre en place un parcours de « compagnonnage » Pour les jeunes recrutés et les acteurs intéressés afin de les initier au métier des Parcs ; prescrire un stage régulier dans un Parc pour les chargés de mission de la Fédération, ainsi qu'un stage biennal à l'étranger pour les directeurs de Parc et leurs adjoints.

21. ACTIVER LE RÉSEAU INTERPARC SUR LE THEME DE L'EXPERIMENTATION. Lancer une recherche action interparcs pour construire un véritable réseau de ressources qui capitalise, évalue, structure et diffuse les expériences réussies à l'ensemble des Parcs. Mettre en place un volant d'experts chargés de ce transfert et du traitement des thématiques communes (marque Parc, problèmes juridiques...)

22. MULTIPLIER, EN UTILISANT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, LES MODES DE COMMUNICATION qui facilitent les échanges d'idées et d'expériences directement au niveau des mairies, des collègues...

23. OUVRIR DAVANTAGE LES PARCS À L'INTERNATIONAL par l'échange d'expertises, la coopération transfrontalière ou les jumelages de Parc à Parc. Les Parcs naturels régionaux de France entendent jouer tout leur rôle dans l'élaboration et le fonctionnement d'un réseau mondial des Parcs.

AMÉLIORER LES OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS

24. FAIRE DE LA CHARTE LE DOCUMENT CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES TERRITOIRES DES PARCS, en favorisant la cohérence avec les autres dispositifs. Faire reconnaître au syndicat mixte une compétence d'orientation en matière d'aménagement du territoire.

25. PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTERCOMMUNALE ET QUALITATIVE DES POS, qui intégrerait les enjeux d'urbanisme, de gestion du patrimoine et des espaces naturels.

26. INITIER un programme de recherche dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture en milieu rural et y PARTICIPER.

27. POURSUIVRE NOTRE RÉFLEXION SUR UNE LOI D'ORGANISATION DU TERRITOIRE, QUI ARTICULERAIT LE NIVEAU PARC ET LE NIVEAU INTERCOMMUNAL DE DEMAIN (dans l'esprit de la loi Paris-Lyon-Marseille avec ses maires d'arrondissement).

28. RENDRE LES PARCS COSIGNATAIRES DES PROCÉDURES CONTRACTUELLES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ÉTAT SUR LEUR TERRITOIRE.

29. INTÉGRER DES CRITÈRES DE GESTION DU PATRIMOINE ET DES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS DANS LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

30. PORTER LA DONATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT AUX PARCS NATURELS REGIONAUX A 100 MILLIONS DE FRANCS EN 1998, aux motifs suivants :

- L'augmentation continue du nombre de Parcs implique un réajustement à la hausse de l'enveloppe globale qui leur est allouée.
- La vocation nationale d'expérimentation qui leur incombe justifie des crédits spécifiques.
- Les nouvelles missions qui leur sont dévolues en matière de gestion de l'espace ne sauraient être mises en œuvre sans les moyens financiers correspondants.

Plus globalement, est-il déraisonnable, au moment où l'aide financière de l'Etat se déconcentre pour mieux se territorialiser, de consacrer 100 millions de francs à 10% du territoire français ?

Le contenu de ce Manifeste s'appuie sur les réflexions menées depuis plusieurs années par les groupes de travail permanents de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Alain Raymond, directeur d'influx, en a assuré l'orchestration et la mise en mots à partir des parutions élaborées depuis mai 1996 par l'ensemble du réseau des Parcs.

A l'occasion des « 30 ans des Parcs naturels régionaux », quatre ateliers de réflexion rassemblant, chacun sur un thème, des élus et membres des équipes des Parcs, des habitants, socioprofessionnels et représentants d'associations et d'institutions, ont été animés par des directeurs de Parcs :

. Atelier n° 1 *Les Parcs, lieux de vie, lieux de démocratie*
(Animateur : Marc Hoffsess, directeur du Parc naturel régional des Vosges du Nord)

. Atelier n° 2 : *Un territoire, des territoires*
(Animateur Philippe Caron, directeur du Parc naturel régional de Lorraine)

. Atelier n° 3 : *Les Parcs, source de richesses*
(Animateur : Catherine Ribes, directrice du Parc naturel régional du Vexin Français)

. Atelier n° 4 : *La charte, espace de liberté*
(Animateur : Daniel Lucas, directeur du Parc naturel régional Normandie-Maine)

Le contenu de ce document a été approuvé
par le Conseil d'administration
de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
le 7 Mai 1997.